



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

INRA

Question écrite n° 5487

## Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur la recherche agronomique en France. La France bénéficie aujourd'hui d'un pôle de compétence exceptionnel en matière de recherche agronomique avec l'Institut national de la recherche agronomique. L'encéphalite bovine spongiforme a permis de mettre en valeur ce potentiel scientifique et la compétence de nos chercheurs. Il apparaît important que la France dispose d'une capacité de réaction à travers une veille scientifique permanente. Les orientations budgétaires du Gouvernement font craindre aux personnels de l'INRA une baisse des budgets qui sont alloués à l'institut, et donc une réduction de leurs capacités de recherche. Une équation moyens/objectifs doit donc être clairement formulée afin d'envisager un redéploiement des crédits de recherche ayant pour objectif l'indépendance nationale de la France en matière de recherche agronomique. Elle lui demande de bien vouloir préciser les perspectives de l'action de son ministère en matière de recherche agronomique.

## Texte de la réponse

L'INRA a acquis une reconnaissance internationale à travers les recherches propres de ses équipes, mais aussi grâce aux liens noués avec l'enseignement supérieur, spécialement l'enseignement supérieur agronomique, les partenaires professionnels et industriels du secteur agroalimentaire, les collectivités territoriales, les autres établissements de recherche nationaux, et ses partenaires internationaux, tout particulièrement européens. Ces liens doivent encore se renforcer et l'INRA doit prendre une place de premier plan, dans son domaine, dans la construction de l'espace européen de la recherche. Le rapprochement scientifique avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) sera renforcé afin de promouvoir une offre globale de la recherche agronomique française à l'international qui s'inscrit dans la politique de coopération scientifique de la France avec les pays du Sud et favorise l'implantation des entreprises françaises de l'agroalimentaire sur les marchés des pays émergents. Les orientations 2001-2004 ont été clairement définies dans le contrat d'objectifs où l'institut a précisé, avec l'accord du ministère, les priorités qu'il s'assignait dans le cadre de ses missions. Il faut maintenant lui donner les moyens de ses ambitions et lui permettre de mener à bien ses projets. La logique de moyens disponibles dans laquelle s'est placé le ministère pour le budget 2003 assure ainsi à l'INRA, comme aux autres EPST, le maintien du montant de ses autorisations de programme, et celui d'un taux de recrutement de chercheurs statutaires supérieur à 3 % des effectifs actuels. Un plus large accès à l'accueil de post-doctorants y compris français est également prévu. L'institut bénéficiera également des efforts destinés à rendre la science et la recherche plus attractives pour les jeunes générations, grâce à la revalorisation du montant des allocations de recherche. Ainsi, l'INRA sera en mesure de mieux attirer vers ses laboratoires des jeunes diplômés de qualité, en particulier ceux qui sont formés par les écoles agronomiques et vétérinaires, dont le mouvement vers la recherche se ralentissait. L'INRA doit aussi bénéficier de l'accroissement du nombre de bourses CIFRE, renforçant ainsi son partenariat avec le monde économique. L'attribution de postes nouveaux d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) dans les EPST doit également être un atout pour l'organisme en lui permettant de développer des plates-formes

techniques nécessaires aux activités de recherche de haut niveau dans le domaine des sciences du vivant. Enfin, le dynamisme de l'institut doit le mettre en mesure de tirer parti de l'importante augmentation des moyens consacrés au Fonds national de la science (+ 40 %) et au Fonds de la recherche technologique (+ 29 %), en particulier dans le domaine des maladies à prions qui font l'objet d'un appui particulier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Greff](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5487

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2002, page 3841

**Réponse publiée le :** 9 décembre 2002, page 4821